

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 08 Mars 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le huit mars

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

02/03/2023

Date d'affichage :

02/03/2023

Présents

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT
P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET - B. BERTRAND
R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT - F. CHEILAN
A. RATTIER - M. SOLER - J. CHUECOS - A. JOUBERT - A. VASAI

Objet de la délibération 12-2023

Convention d'intervention Foncière
OAP Voie Ferrée

Excusé(s) ayant donné pouvoir

J.L. CLOEZ à A. RATTIER
N. TARLANT à F. CHEILAN
N. LIGNY à H. JAUBERT

Absent(s) excusé(s)

Annie VASAI a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Guillaume BARRIOL

Il est rappelé que la commune est soumise à l'application de l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) et donc à un quota de 25% de logements sociaux par rapport aux résidences principales, qui n'est pas encore atteint.

Dans l'objectif d'augmenter la production de logements aidés, notamment sociaux, tout en maîtrisant l'urbanisation, l'Etablissement Public foncier Provence Alpes-Côte d'Azur (EPF-PACA), a été missionné le 18 février 2015 par délibération du Conseil Municipal N° 06-2015, pour une mission d'acquisition foncière et de portage foncier des opportunités qui se présentent sur la commune de Cabannes.

L'EPF intervient sur la commune de Cabannes dans le cadre d'une convention habitat à caractère multisites n°2 signée en 2022. Cette convention fait suite à un premier partenariat prorogé par 3 avenants successifs à échéance 2024 qui doit permettre en 2023 la cession d'un terrain à bâtir à Grand Delta Habitat pour la réalisation d'une résidence seniors sociale d'environ 15 logements.

Dans le cadre de la convention habitat à caractère multisites n°2, l'EPF a renouvelé son partenariat avec la commune en vue de l'acquisition et la cession de nouveaux sites visant la production d'environ 60 logements dont 40% de logements aidés.

La commune souhaite à ce jour poursuivre et intensifier son action par la réalisation d'une opération d'ensemble comportant environ 150 logements dont 40% de logements locatifs sociaux, des équipements et des commerces (ou autres).

Le site d'intervention correspond au périmètre de l'OAP « Voie Ferrée » qui prévoit la réalisation d'une voie verte le long de l'ancienne voie ferrée, la requalification et le changement de destination de certains bâtis agro-industriels, et le désenclavement du quartier et son rattachement au centre-ville.

Un travail est actuellement en cours, sur la totalité du foncier du propriétaire, soit 3 hectares comprenant plusieurs parcelles se situant sur l'OAP Voie Ferrée. L'objectif principal étant de supprimer les passages de poids lourds dans le centre-ville. C'est un projet d'envergure qui permettrait une étude pour un programme de réhabilitation de l'ensemble, soit tout un quartier à l'ouest du village. La municipalité pourrait ainsi envisager de produire de nombreux logements sociaux mais également des commerces, de l'aménagement urbain et paysager en bordure de voie verte.

Ainsi, la commune sollicite l'EPF pour initier une mission d'intervention foncière en phase impulsion /réalisation sur le site OAP Voie Ferrée.

Cette intervention s'inscrit dans le 2^{ème} axe d'intervention du Programme Pluriannuel d'Interventions de l'EPF : **Favoriser la réalisation de projets d'ensemble économe d'espace.**

Compte tenu de toutes les démarches engagées par l'EPF-PACA, il est proposé de signer une nouvelle convention d'intervention foncière en OPERATION d'ENSEMBLE sur le site OAP VOIE FERREE en phase IMPULSION – REALISATION.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention d'Intervention Foncière en OPERATION d'ENSEMBLE sur le site OAP VOIE FERREE en PHASE IMPULSION – REALISATION

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I – D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention d'Intervention Foncière en OPERATION d'ENSEMBLE sur le site OAP VOIE FERREE en PHASE IMPULSION – REALISATION avec l'Établissement Public Foncier Alpes-Côte d'Azur (EPF), tel qu'il est annexé, ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET
B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LABELLE - J. DELCOURT – F.CHEILAN - A. RATTIER
J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ – N. TARLANT – A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



La secrétaire de séance,

